

NE_GERICHTE TA.2009.116 vom 19. Mai 2009

NE Tribunal cantonal, 2009-05-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ne_gerichte_TA.2009.116

FR: NE_GERICHTE TA.2009.116 du 19 mai 2009

IT: NE_GERICHTE TA.2009.116 del 19 maggio 2009

Erwägungen

E. 1

Le fardeau de la preuve de la notification et de la date de celle-ci incombe en principe à l'autorité qui entend en tirer une conséquence juridique (ATF 129 I 8 cons.2.2; RJN 2003, p.422 cons.3; Schaer, Juridiction administrative neuchâteloise, p.38; Donzallaz, La notification en droit interne suisse, no 1231, p.581 s.). Bien qu'un délai de 19 jours entre l'expédition et la remise à son destinataire de l'ordonnance litigieuse puisse sembler long, il y a cependant lieu de retenir que le recours a été interjeté en temps utile, étant donné que la date de notification d'une décision expédiée en courrier "B" ne peut être vérifiée. Respectant pour le surplus les formes légales, le recours est recevable.

E. 2

Il y a lieu de statuer sans frais et le recourant, qui obtient partiellement gain de cause, a droit à une indemnité de dépens partielle à charge de l'intimé (art.17 al.1 LAPCA ; 48 al.1 LPJA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.